

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 53

Automne 2015

Les fêtes du Musée Picasso empoisonnent tout un quartier !



Installation en cours dans le jardin du musée la veille d'une manifestation

Editorial

Trop c'est trop !

Cet été, le Marais a été délibérément placé sous le signe de la fête avec son lot d'excès comme il est souvent le cas. La fête est devenue en effet le maître mot de nos édiles, à la manière de l'ancien régime où il fallait amuser le bon peuple pour lui faire oublier la vie difficile à laquelle il était soumis. Aujourd'hui, alors que les adeptes du tout festif se bercent d'illusions car ils n'ont pas compris que cela ne servait qu'à échapper temporairement à la morosité ambiante et qu'il ne pouvait constituer un mode de vie pérenne. Cette tendance est malheureusement aussi encouragée par les professionnels qui voient là un moyen de remplir leurs tiroirs caisses. Or tout ce petit monde en prend bien trop à son aise oubliant au passage qu'il ne vit pas sur une île déserte mais au sein d'un environnement où il ne sert à rien d'ignorer les autres alors qu'il serait préférable de vivre en bonne intelligence avec eux. Pour se faire, un effort est nécessaire que d'aucuns ne sont pas prêts à réaliser. Les abus dénoncés durant les vacances constituent une sérieuse alerte, ils ne laissent augurer rien de bon. Notre vigilance et notre action seront donc indispensables pour éviter que la situation empire.

Dans ce numéro :

Les fêtes du Musée Picasso empoisonnent tout un quartier

1

Zones touristiques internationales

2

La dérive de la rue du Trésor (IVe)

3

L'Hôtel de Mongelas : un modèle d'élégance

4

Les fêtes se succèdent à un rythme effréné dans le jardin du Musée Picasso dont personne n'imaginait qu'il devienne ce que nous pouvons qualifier de « champ de foire » c'est à dire une destination dévoyée par rapport aux activités mêmes de tout musée qui se respecte.

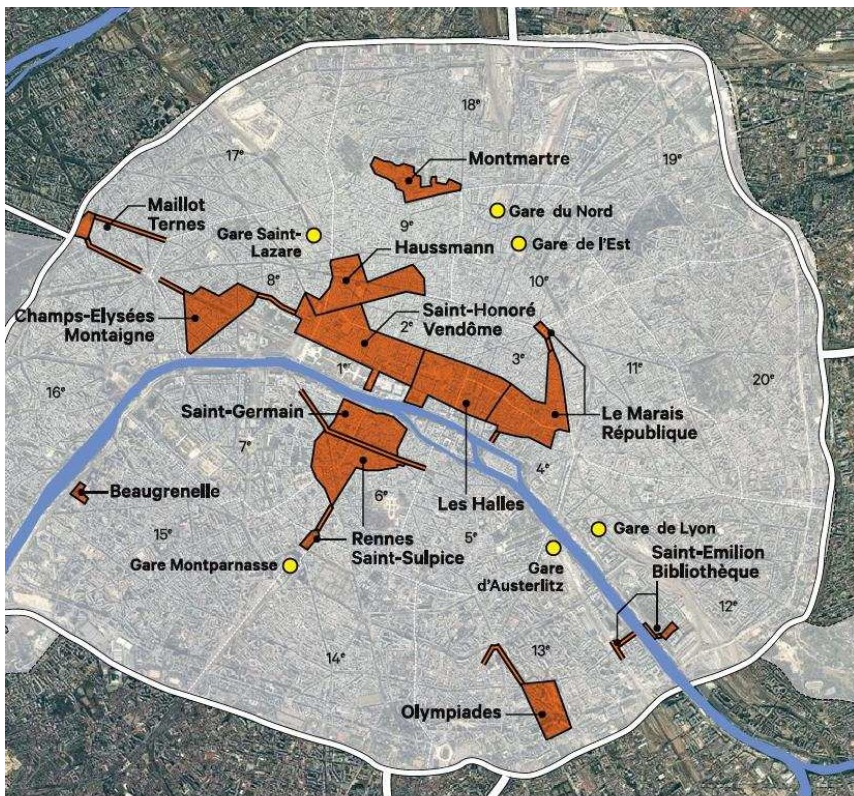
Dorénavant face à la multiplication, à la diversité et surtout aux horaires auxquels ont lieu les dites manifestations le jardin du musée est devenu une cour des miracles.

Le problème est que les riverains sont saoulés par ces "événements" à répétition qui se déroulent aussi bien le soir que dans la journée... Il suffit pour s'en rendre compte de visionner les vidéos que notre association a reçues de la part de riverains. Elles sont édifiantes... Une véritable horreur si nous ajoutons aussi le brouhaha créé préalablement par les spectateurs nombreux, aimantés par l'importance des décibels en un tel lieu, qui font la queue rue des Coutures Saint-Gervais avant de pénétrer dans l'ex-jardin du musée, devenu salle de spectacles en plein air. N'oublions pas non plus les perturbations liées à l'installation, aux essais de sonorisation et de lumière, aux répétitions et au démontage... Qui aurait pu concevoir une telle évolution des activités de l'établis-

sement après les travaux gigantesques entrepris et qu'il faut désormais rentabiliser pour boucler le budget de fonctionnement ? Le droit au sommeil et le droit à la tranquillité des habitants et riverains sont bafoués en toute légèreté par la direction du musée qui a d'ailleurs les yeux rivés sur ses comptes que sur les préoccupations de ses voisins ; une forme de mépris grave et délétère. Une attitude paradoxale alors qu'il ne cessait de dire lors de son arrivée que le musée était notre musée ...

Cet enfer auquel sont soumis les riverains ne peut rester sans suite. "Vivre le Marais !" vient d'alerter par courrier les autorités compétentes le Président du musée, le Maire et le Commissaire Central du IIIe arrondissement sur ces abus de droit répétition. Face à l'indifférence des commanditaires de toutes ces fêtes, un premier calicot vient de fleurir récemment à la fenêtre d'un immeuble faisant face au jardin du musée. Il fait d'ailleurs pendant avec une banderole dénonçant l'autorisation donnée par la Mairie de Paris, contre l'avis du Maire d'arrondissement, pour l'installation d'un bar restaurant sur le toit d'un bâtiment voisin ainsi que nous l'avons relaté ajoutant au désarroi des habitants et de tout un quartier. Il faut absolument que cessent ces perturbations.

Zones touristiques internationales : la concertation est engagée, excepté avec les riverains !



LES ECHOS/ SOURCE : MINISTÈRE DU TRAVAIL / IMAGE : MAPBOX

Carte des zones touristiques internationales potentielles

Après la promulgation de la loi Macron de nombreux commentaires sont apparus où les avis divergent. Le Ministère de l'Économie souhaiterait accélérer le chapitre du commerce et rédige le décret le plus important relatif aux Zones Touristiques Internationales (ZTI) qui permettront aux magasins concernés d'ouvrir les dimanches et le soir jusqu'à minuit.

La volonté des pouvoirs publics est de mettre en œuvre ces évolutions le plus rapidement possible convaincus qu'ils sont des bienfaits de cette loi sur la croissance de l'économie. Les élus comme les organisations professionnelles et les syndicats consultés, les représentants des habitants et riverains ayant été oubliés (?), doivent rendre un avis sur le projet. Pour Paris la donne a changé car de quatre ZTI prévues au départ, nous en sommes dorénavant à douze auxquelles il convient d'ajouter six gares. Le Marais bien entendu figure en bonne place dans ces zones nouvelles. Tous les protagonistes, loin s'en faut, ne sont pas d'accord sur cette extension non discutée préalablement. Le Ministère de l'Économie se justifie en affirmant avoir réalisé une analyse très fine des parcours des millions de tou-

ristes parisiens et insiste sur la part modeste de ces zones rapportée à la surface totale de la capitale, soit 6%. Mais 6% tout de même ! La Mairie de Paris ne donne pas l'impression d'être satisfaite du cours des opérations et l'a fait savoir publiquement. Les syndicats de leur côté n'excluent pas d'éventuelles actions y compris judiciaires. De toutes manières ce sujet est un brulot et si une grande part du Marais est englobée dans les ZTI, la fréquentation n'en sera que plus grande. Nous craignons surtout que sous prétexte de renforcer l'activité commerciale et se mettre au diapason des grandes villes internationales, cela renforce les tenants des festivités en tous genres au détriment des riverains qui subiront les conséquences que nous connaissons bien, notamment les nuisances sonores, l'invasion de l'espace public, la malpropreté de leur environnement et la pollution.

Ce dossier est donc à suivre de très près dans le contexte de la préparation des élections régionales de décembre et d'un nombre record de touristes en France qui, annonce faite par les médias, passerait de 65 à 85 millions de visiteurs cette année.

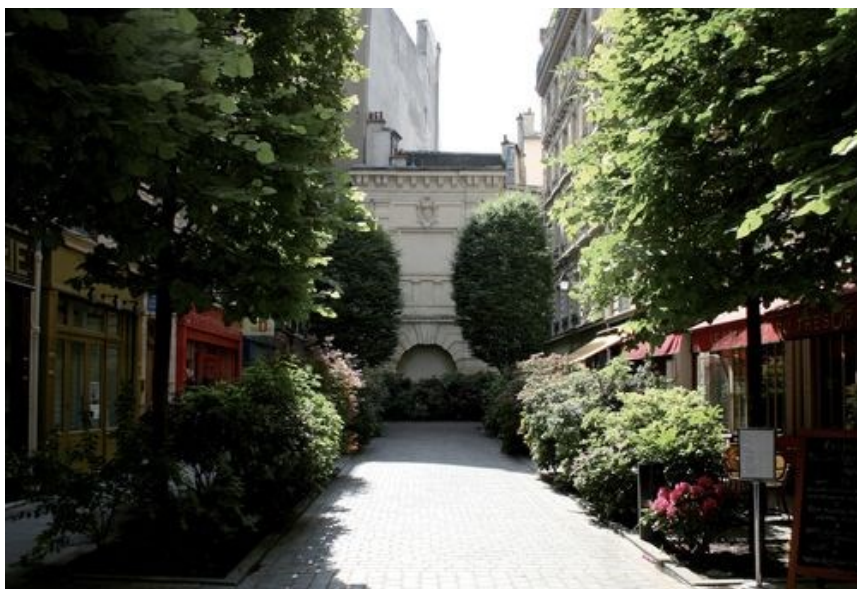
Un artisan d'instruments à vent et bois qui résiste à la conjoncture

Le Marais était autrefois le lieu de prédilection des artisans. Bon nombre ont disparu avec l'évolution du quartier mais il en reste encore quelques-uns et souvent qui œuvrent dans des domaines insoupçonnés demandant une longue expérience. Le bas de la rue Charlot (IIIe), non loin de la cathédrale arménienne abrite, au N° 6, les « Ateliers de Lutherie Vent Bois » dont la destinée est aux mains de Guy Collin depuis 1988. Spécialisé dans la réparation et la vente de flûtes bois et métal, de saxophones, hautbois, bassons et clarinettes, Guy Collin fait un peu figure de résistant face aux magasins de mode et aux bars-restaurants qui ont remplacé peu à peu, depuis plusieurs décennies, ses nombreux collègues artisans. Après avoir enseigné la musicologie, musicien lui-même, être passé par Copenhague, Guy Collin passionné par les instruments de musique, s'est dirigé vers son métier actuel comme le prolongement de son attrait pour ces beaux objets, fruit de nombreuses heures de travail, qui ont pour les pièces d'occasion toute une histoire connue ou imaginaire qui leur est attachée. Les amateurs de ces « belles mécaniques » peuvent pénétrer dans l'atelier qui en est plein aussi est autre chose ! Guy Collin vous fera découvrir les plus remarquables donnant de nombreuses explications qui vous plongeront dans un monde inconnu qu'il maîtrise à la perfection. Vous apprendrez davantage sur les opérations d'entretien, de révision, de retamponnage ou de débosselage qui redonne vie et allure aux instruments les plus abîmés. Nombre d'artistes ont franchi la porte pour faire reprendre leur flûte ou leur basset et leur joie est immense lorsqu'ils récupèrent leur « outil de travail » qui semble avoir subi une cure de jouvence, le sourire qu'affiche leur visage est la plus beau remerciement que peut recevoir Guy Collin. « *Objets inanimés avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer* » (Lamartine: Harmo-



La boutique du luthier 6 rue Charlot (IIIe)

La dérive de la rue du Trésor (IVe)



La rue du Trésor (IVe) avant les dégradations

«La rue du Trésor (IVe) qui faisait la fierté de ses habitants, de la Maire d'arrondissement à l'origine de son aménagement actuel et de tout un quartier, subit peu à peu les dégradations constatées malheureusement dans bien des endroits du Marais et de la capitale. Non seulement l'entretien n'est plus à la hauteur du lieu et de son agencement si particuliers avec une végétation luxuriante qui demande quelques soins, mais les terrasses de la plupart des bars et restaurants qui la longent sont en débordement constant sur le périmètre alloué. Certaines allant jusqu'à empiéter sur les parties plantées. Le trottoir a été annexé purement et simplement. N'oublions pas non plus les nuisances sonores de jour comme de nuit accentuées par les musiques de groupes non autorisés qui s'installent pour distraire consommateurs et passants dans un brouhaha insupportable. Est-ce là la rançon d'avoir laissé croître une mono activité au détriment d'activités diversifiées et plus équilibrées...? Et que dire de la saleté qui s'installe. Une photographie que nous reproduisons ci-dessous illustre à elle seule le phénomène. N'ayons pas peur des mots, nos rues sont de plus en plus outragées et la passivité dont font preuve ceux dont la fonction est pourtant d'empêcher cette dérive est consternante. La rue Rambuteau, autre exemple, refaite à grands frais l'an passé est devenue « dégoûtante », certaines parties des trottoirs sont encrassées et « graisseuses », des pots non autorisés et inadaptés installés par des commerçants fleurissent ici ou là, des branches

d'arbres sont cassées et plusieurs grilles en métal à leur pied défoncées quand certains potelets sont sectionnés ... N'y a-t-il pas lieu à concentrer une partie des dépenses de la ville à corriger ces évolutions inquiétantes qui vont crescendo plutôt que de les consacrer à l'opération dite « budget participatif » (notre article du 4 septembre), les projets retenus risquant de subir le même sort que les aménagements mentionnés ci-dessus ? Les habitants sont inquiets, ils n'acceptent plus de subir cette montée des nuisances, une régression rampante. Ils ne resteront certainement pas muets et inactifs.



Les plates-bandes servent de dépôt

Rappel cotisation 2015

Ce rappel s'adresse à ceux et celles de nos adhérent(e)s qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2015.



Nous les remercions de bien vouloir nous l'envoyer à l'une des adresses suivantes :

« Vivre le Marais ! »
6, rue des Haudriettes
75 003 PARIS

ou
39, rue Ste Croix de la Bretonnerie
75 004 PARIS

Prochaine visite guidée
Napoléon 1^{er} bâtisseur :
le Paris impérial



En association avec CULTURE ET PATRIMOINE -PARIS – MARAIS vous propose de découvrir Napoléon Consul puis Empereur, qui s'intéressa de très près à notre capitale et la dota d'un grand nombre de créations techniques et monumentales

RV Jeudi 22 octobre 2015 à 14h15 à la
sortie du métro Tuileries

Mail : mfmk@free.fr ou
Téléphone : 01 42 72 61 41

L'Hôtel de Mongelas: un modèle d'élégance



Façade sur rue de l'Hôtel de Mongelas (Photo Flickrriver)

Ayant eu besoin de s'étendre, le Musée de la Chasse a annexé l'Hôtel de Mongelas qui le jouxte, 62 rue des Archives (IIIe). Ce bâtiment a été construit au XVIIe siècle par Antoine Fouquet. De cette époque il ne subsiste plus que la façade arrière en briques et pierres. Des modifications ont été opérées sous la direction de Nicolas Liévain en 1705 à la demande du nouveau propriétaire Romain de Mongelas, Trésorier général de l'extraordinaire des Guerres, c'est-à-dire le responsable de la paie des militaires et gestionnaire des sommes qui ne sont pas prévues au budget de la guerre. Les spécialistes estiment que ces travaux ont permis de moderniser l'hôtel dans l'esprit du XVIIIe car des recherches ont montré qu'il existait à la même époque un projet bien plus lourd établi par Mansart et qui n'a pas été, semble-t-il, suivi d'effet. D'autant que dès la fin des travaux, avec la reconstruction des ailes latérales et du corps de logis sur rue, la bâtisse réaménagée en 3 appartements est mise en location avant d'être vendue quelques années plus tard au Trésorier des secrétaires du roi, Michel d'Olivier. Avant la Révolution, les descendants de ce dernier cèdent la propriété au marquis de Vallières, Directeur général de l'Artillerie de France. Saisi à la Révolution, l'Hôtel n'en est

pas moins restitué ensuite à la famille. Vendu en 1800 à Nicolas Bellart qui fut le procureur au procès du maréchal Ney, l'immeuble passe ensuite aux mains de fabricants d'éventails et est loué au bijoutier Charles Murat, ainsi que d'autres occupants à compter de 1865. L'enseigne du même nom ne l'acquerra qu'en 1908. Divisé dans les années 60 pour être vendu à la Guilde des Orfèvres d'une part et aux Nouvelles Galeries d'autre part, la fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature achète l'Hôtel de Mongelas en 2002. Des restructurations sont nécessaires, des bâtiments « parasites » et des étages sont supprimés avant que cette « nouvelle aile » du musée ouvre en 2007.

Parmi les éléments remarquables de l'Hôtel conservés encore aujourd'hui se trouve, outre la façade arrière, l'escalier de service avec sa rampe en fer forgé Louis XIV (le grand escalier datant du début du XIXe a été détruit lors des travaux de restauration de l'hôtel en 2004). Le porche de l'aile droite est remarquable et le portail sur rue est classique et équilibré. Un cabinet situé au rez-de-chaussée a conservé ses 3 peintures de Jean-François de Troy fils de François) qui a travaillé pour Versailles et Fontainebleau.

Troisième condamnation devant le Tribunal de Police

Déjà condamnés une première fois pour tapage nocturne avec fermeture administrative, puis une deuxième fois pour les mêmes raisons à sa réouverture, les dirigeants du Jacket's étaient convoqués pour une **troisième fois** ce 11 septembre 2015 devant le Tribunal de Police de Paris pour une nouvelle récidive. L'association a assuré la défense des riverains face au comportement irresponsable de celui qui est pourtant considéré comme "le champion de la nuit parisienne". Il a des intérêts dans une quinzaine d'établissements dont le luxueux "Showcase" du pont



Le Jacket's rue de Picardie (IIIe)

Alexandre III rive droite et le "Faust" rive gauche. Le Tribunal n'a pas été tendre à son égard : il écope de 450 € d'amende et 3.000 € de dommages-intérêts pour les plaignants, dont notre association qui s'était portée partie civile.

Il reste à obtenir le règlement de cette condamnation. M. Bakhtiar ne nous a pas habitués, malgré ses moyens, à obtempérer sur première et simple demande...

Il apparaît à l'occasion de cette nouvelle affaire de tapage nocturne que les situations rentrent dans l'ordre quand le Maire et le Commissaire Central d'arrondissement conjuguent leurs efforts pour venir en aide aux riverains et faire dresser procès-verbal. Nos expériences montrent que le Tribunal est de son côté particulièrement attentif au respect de la tranquillité des citoyens et ne supporte pas qu'il y ait récidive.

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse : Téléphone :

Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,

À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,

6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

